



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 18 juillet 2011

### MEMBRES PRESENTS, EXCUSES, ABSENTS & PROCURATIONS :

	PRESENTS	EXCUSES	ABSENTS	PROCURATION A...
<i>Jean-François ROOST</i>	X			
<i>Nelly BITARD</i>	X			
<i>Claude ROLLAND</i>	X			
<i>Gilles BELLI</i>	X			
<i>Jacques BONIN</i>		X		<i>Gilles BELLI</i>
<i>Elise KERIBIN</i>	X			
<i>BANDI Pascal</i>	X			
<i>Alain BOURQUARD</i>	X			
<i>Séverine CALABRE</i>	X			
<i>Grégory DIZY</i>		X		
<i>Jean-Paul LALLOZ</i>	X			
<i>Odile ZARAGOZA</i>		X		
<i>Francis MORANDINI</i>		X		<i>Jean Paul LALLOZ</i>

.....  
**Secrétaire de séance : Nelly BITARD**  
.....

### **1 – Négociation par le CDG d'un contrat d'assurance groupe pour la protection sociale des agents**

Le Maire expose :

Le contrat d'assurance groupe, conclu par le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Territoire de Belfort pour le compte des communes et établissements territoriaux et destiné à couvrir les risques financiers induits par l'absentéisme des agents, arrive à expiration le 31 décembre 2011. Le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur ce projet.

Ayant entendu l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DÉCIDE à l'unanimité des membres présents :

- d'adopter la présente délibération, chargeant le Centre de Gestion de négocier et de conclure pour le compte des communes et établissements territoriaux du département un contrat-groupe d'assurance couvrant les risques liés à l'absentéisme des personnels territoriaux dans les conditions ci-dessus énoncées ;
- d'adhérer à ce contrat dès sa conclusion, sous réserve qu'il soit conforme à ce qui avait été demandé ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant, et notamment le contrat d'adhésion avec le Centre de Gestion et l'assureur.

## **2 – Projet de schéma départemental de coopération intercommunale**

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la loi relative à la réforme territoriale, il est prévu que l'ensemble du territoire français soit couvert par l'intercommunalité en 2013.

La Commission Départementale de Coopération Intercommunale a donc travaillé sur un nouveau projet de schéma de coopération intercommunale qui sera arrêté par décision préfectorale d'ici le 31 décembre 2011, pour une mise en œuvre à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de cette proposition de schéma départemental de coopération intercommunale et après en avoir délibéré, DÉCIDE à l'unanimité des membres présents :

- d'émettre un avis favorable à ce projet de schéma départemental de coopération intercommunale.

## **3 – Convention avec le prestataire fournisseur de repas**

Monsieur le Maire propose de retenir pour l'année 2011-2012 la Société COMPASS GROUP FRANCE pour la fourniture de repas en liaison froide à destination de la restauration scolaire.

Monsieur le Maire demande donc aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à signer une convention avec cette société déterminant les modalités financières et pratiques de fourniture de repas.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE à l'unanimité des membres présents :

- d'autoriser le Maire à signer une convention avec la Société COMPASS GROUP FRANCE pour la fourniture de repas ;
- que cette convention débutera à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2011 pour une durée de un an,
- que le prix unitaire s'élèvera à 3,40 € H.T,
- que les repas seront fournis les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis.

## **4 – Convention de servitude de passage dans la forêt**

Monsieur le Maire demande aux membres de son conseil de l'autoriser à passer une convention relative à une servitude de passage et d'égagement à la demande de RTE dans la forêt communale, donc sous le régime forestier.

Cette convention concerne les parcelles cadastrées n° 70 section ZR, lieu-dit « La Côte » et n°2 et 3 section ZT, lieu-dit « Les Mureaux ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE à l'unanimité des membres présents :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec RTE et l'ONF relative à une servitude de passage et d'égagement concernant les parcelles détaillées ci-dessus.

## **5 – Convention d'adhésion au service de remplacement**

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale a développé depuis de nombreuses années un service de remplacement, sur le fondement de la compétence que lui Le Maire présente par ailleurs un exemplaire de la convention d'adhésion qu'il demande au conseil de l'autoriser à signer.

Le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur ce projet et à exercer un choix.

Ayant entendu l'exposé du maire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DÉCIDE à l'unanimité des membres présents :

- d'adopter la présente délibération,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant, et notamment la convention d'adhésion avec le Centre de Gestion.

## **6 – Groupement de commande de défibrillateurs**

Le Maire expose au Conseil Municipal que le Centre de Gestion propose par une délibération du 14 avril 2011 aux collectivités et établissements publics qui le souhaitent de procéder à un groupement de commandes dont il serait le mandataire pour procéder à l'achat de défibrillateurs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré DÉCIDE à l'unanimité des membres présents :

- d'adhérer au groupement de commande pour l'achat de défibrillateurs géré par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale pour 1 appareil ;
- d'autoriser le maire à signer la convention constitutive du groupement de commande destinée à mandater le Centre de Gestion pour la passation du marché correspondant

## **7 – Convention de partenariat pour le site de la Côte**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer une convention tripartite avec le Conseil Général du Territoire de Belfort et le CREN FC prévoyant un plan de gestion quinquennal relatif à la pelouse sèche situé au lieu-dit «Sous la Côte ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE à l'unanimité des membres présents :

- d'autoriser le Maire à signer une convention d'une durée de 5 ans relative à la mise en place d'un plan de gestion de la pelouse sèche localisée «Sous la Côte ».

## **8 – Fauchage de la pelouse sèche**

Monsieur le Maire propose d'autoriser M. Jacques MARCONOT à faucher la pelouse sèche située « Sous la Côte » et que le produit de fauchage soit donné gracieusement à M. Patrick MALNATI.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE à l'unanimité des membres présents :

- d'autoriser M. Jean-Jacques MARCONOT à faucher la pelouse sèche et que le foin sera donné gracieusement à M. Patrick MALNATI.

## **9 – Motion relative à la fermeture d'une classe maternelle**

Monsieur le Maire lit aux membres du Conseil Municipal le courrier de l'Inspecteur d'Académie informant du retrait conditionnel d'un emploi d'enseignant à l'école maternelle pour la rentrée 2011.

Il explique que Monsieur l'Inspecteur requiert l'avis du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE à l'unanimité des membres présents :

- de s'opposer à la décision de Monsieur l'Inspecteur d'Académie et d'émettre un refus catégorique à la suppression d'un poste d'enseignant à l'école maternelle.

## 10 – Création de poste

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un agent des services techniques est lauréat de l'examen professionnel d'adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe.

Monsieur le Maire propose de créer un poste d'adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE à l'unanimité des membres présents :

- de créer un poste d'adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2011.

## 11 – Devis pour un toit terrasse

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de procéder à l'amélioration du toit terrasse du groupe scolaire de la Varonne.

Après mise en concurrence entre différents prestataires et comparé les différentes méthodes utilisées, Monsieur le Maire propose de retenir la Société BEAUME TOITURE TERRASSE pour un montant de 36 508,45 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE à l'unanimité des membres présents :

- de retenir la Société BEAUME TOITURE TERRASSE,
- que le montant de sa prestation s'élèvera à 36 508,45 € TTC,
- d'autoriser le Maire à signer le devis relatif à cette affaire.

## 12 – Subventions exceptionnelles

Faisant suite à différentes demandes, Monsieur le Maire propose de verser une subvention de 3 000 € au FR&AC et 400 € à l'Association BARAKA LAO.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE à la majorité (10 voix « pour » et 1 « contre ») :

- de verser les subventions suivantes :
  - 3 000 € au FR&AC
  - 400 € à l'Association BARAKA LAO.

## 13 – Délibération modificative n°1

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### DEPENSES

INTITULE	ARTICLE	OPERATION	MONTANT
Fourniture de petit équipement	60632		29 377 €
Subventions associations	6574		3 400 €
Titres annulés	673		-12 095 €
virement section investissement	23		- 4 965 €
			<b>15 717 €</b>

#### CHAP 042 OPERATION D'ORDRE

INTITULE	ARTICLE	OPERATION	MONTANT
Dotation aux amortissements	6811		12 095 €
			<b>12 095 €</b>

**TOTAL GENERAL DEPENSES FONCTIONNEMENT****27 812 €****RECETTES**

INTITULE	ARTICLE	OPERATION	MONTANT
Coupes de bois	7022		27 812 €
			<b>27 812 €</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT  
DEPENSES**

INTITULE	ARTICLE	OPERATION	MONTANT
Matériel informatique	2183		1 119 €
Matériel technique	2158		4 418 €
Autres immobilisations corporelles	2188		899 €
Terrains	2312		6 159 €
			<b>12 595 €</b>

**RECETTES**

INTITULE	ARTICLE	OPERATION	MONTANT
Excédent reporté	1		5 465 €
Virement section fonctionnement	21		-4 965 €
			<b>500 €</b>

**CHAP 040 OPERATION D'ORDRE**

INTITULE	ARTICLE	OPERATION	MONTANT
Dotation aux amortissements	28031		8 496 €
Dotation aux amortissements	28041		2 398 €
Dotation aux amortissements	28042		1 201 €
			<b>12 095 €</b>

**TOTAL GENERAL RECETTES D'INVESTISSEMENT****12 595 €**

---ooo00ooo---